

BABIES “R” US BABY REGISTRY CONTEST RULES & REGULATIONS

1. The Babies “R” Us Baby Registry Contest (the “Contest”) begins at 10:00 a.m. EDT on Thursday, July 14th, 2022 and ends at 12:00 p.m. EDT on Saturday, October 5th 2022 (the “Contest Period”).

2. How to enter the Contest:

Create a Babies“R”Us Baby Registry online at <https://www.babiesrus.ca/en/babyregistry> during the Contest Period and check the additional check box regarding the Contest on the registry form to enter our Prize draw. Only one (1) entry per person during the Contest Period is permitted. If it is discovered that any person has used or attempted to use multiple ballots, names, and/or identities to enter the Contest, then (in the sole and absolute discretion of the Contest sponsor) such person may be disqualified from the Contest and all of such person’s entries voided.

3. No purchase necessary to enter the Contest.

4. There is one (1) prize to be won during the Contest Period. The prize consists of one (1) Babies “R” Us \$5,000.00 CAD Gift Card (the “Prize”). The retail value of the Prize is \$5,000.00 CAD. The Prize will be subject to the terms and conditions listed.

5. The sponsor of this promotion is Toys “R” Us (Canada) Ltd. (“TRU”). By participating in this promotion, all participants and prize winner agree that TRU, its partnerships, subsidiaries and affiliates and each of such entities’ respective officers, directors, agents and employees are not responsible or liable for any injury, loss, illness, litigation or damage that may occur from participation in the promotion or acceptance, possession, use or misuse of prizes. In the event that any dispute arises regarding the meaning or interpretation of these official rules, participants agree that the dispute shall be resolved by applying the laws of Ontario and that it shall be resolved by and within the courts of that province.

6. A random draw for the Prize will take place at TRU’s head office at 2777 Langstaff Road, Concord, Ontario L4K 4M5 on or about the 11th day of October at 12:00 p.m. EDT, from all eligible entries received during the Contest Period.

7. Chances of winning prizes are solely dependent upon the number of eligible entries received. In order to win the prize, a selected entrant must first correctly answer a time limited, mathematical skill-testing question and sign a standard release form confirming compliance with these contest rules, acceptance of prize awarded and a publicity and liability release. If a selected entrant is under the age of majority (if applicable) in their jurisdiction, the prize will be awarded to his/her parent or legal guardian. Selected entrants will be notified by telephone and/or email within 14 days of the draw taking place and must respond within one week from when the initial contact is made. All prizes will be delivered to the address indicated on the prize acceptance form. All entries become the property of TRU and none will be returned. All decisions of the sponsor in relation to all aspects of this contest are final and without appeal.

8. TRU retains all rights to publish any artwork or story submitted to TRU without consent or remuneration. If TRU chooses to publish any content submitted, only the first name of the entrant and their city will be posted in order to protect their privacy.

9. All incidental costs and expenses not specifically referred to herein as part of the Prize description, including but not limited to delivery or pick up of the Prize (the “Expenses”) are the sole responsibilities

of the Prize winner. The Prize winner shall not seek reimbursement for the Expenses from the Contest sponsor, and the Contest sponsor shall not be in any way responsible for any Expenses.

10. By entering the Contest and providing personal information including, but not limited to, name, address, city, province or territory, postal code, e-mail address, and telephone number (the "Information"), each Contest entrant (or if an entrant is a minor, his or her custodial parent or legal guardian, on the minor's behalf) grants permission to the sponsor to collect and use the Information for the exclusive purpose of administering the Contest and selecting the Prize winner. Unless consent has been provided by the entrant (or his or her custodial parent or legal guardian, as applicable), no correspondence will take place between the sponsor and the entrant (or if an entrant is a minor, his or her custodial parent or legal guardian, on the minor's behalf) except in connection with the Contest and, in the case of a Prize winner, as a result of entering the Contest and winning a Prize. To review the Sponsors' privacy policy, go to: <https://www.toysrus.ca/en/folder?cid=legal-privacy-policy>

11. This contest is only open to all residents of Canada over the age of 18, except employees of TRU, its affiliates, its agents, its representatives, and any of their family members or relatives or persons with whom they are domiciled. This contest is subject to all Federal, Provincial and Municipal Laws and Regulations.

12. Prize must be accepted as awarded, and is not transferable or convertible to cash. Sponsor reserves the right to substitute prizes of equal or greater value if required.

13. Quebec residents: Any litigation respecting the conduct or organization of a publicity contest may be submitted to the Regie des alcools, des courses et des jeux for a ruling. Any litigation respecting the awarding of a prize may be submitted to the Regie only for the purpose of helping the parties reach a settlement

RÈGLEMENTS DU CONCOURS DU REGISTRE BÉBÉ DE BABIES“R”US

1. Le concours du Registre bébé de Babies“R”Us (le « concours ») commence à 10 h HE jeudi 14 juillet 2022 et se termine à 12 h HE mercredi 5 octobre 2022 (la « période du concours »).

2. Comment participer au concours :

Créez un Registre bébé Babies“R”Us en ligne à <https://www.babiesrus.ca/fr/babyregistry> pendant la période du concours et cochez la case portant sur la participation au concours sur le formulaire afin de participer à notre tirage au sort. Une (1) seule participation par personne pendant la période du concours est autorisée. Si l'on découvre qu'une personne a utilisé ou tenté d'utiliser plusieurs bulletins, noms et/ou identités pour participer au concours, alors (à la seule et unique discrétion de l'organisateur du concours), il est possible qu'elle soit disqualifiée et que toutes ses participations soient annulées.

3. Aucun achat requis pour participer au concours.

4. Il y a un (1) prix à gagner pendant la période du concours. Le prix consiste en une (1) carte-cadeau Babies“R”Us de 5 000,00 \$ CA (le « prix »). La valeur au détail approximative du prix est de 5 000,00 \$ CA. Le prix sera soumis aux modalités indiquées.

5. Le commanditaire de cette promotion est Toys“R”Us (Canada) Itée (« TRU »). En participant à cette promotion, tous les participants et gagnants d'un prix acceptent que TRU, ses partenaires, filiales et sociétés affiliées, et que les dirigeants, directeurs, agents et employés de chacune de ces entités respectives ne soient pas tenus responsables ni redevables à l'égard de toute blessure, perte, maladie, litige ou dommage pouvant résulter de la participation à la promotion ou l'acceptation, la possession, l'utilisation ou le mauvais usage des prix. Dans le cas où un différend surviendrait concernant la signification ou l'interprétation de ces règlements officiels, les participants conviennent que le différend sera résolu en vertu des lois de l'Ontario et qu'il sera résolu par et au sein des tribunaux de cette province.

6. Un tirage au sort pour le prix aura lieu au siège social de TRU au 2777 Langstaff Road, Concord, Ontario L4K 4M5 le ou vers le 11 octobre 2022 à 12 h HE, parmi toutes les participations admissibles reçues pendant la période du concours.

7. Les chances de gagner le prix dépendent uniquement du nombre de participations admissibles reçues. Pour toucher son prix, le client sélectionné doit d'abord répondre correctement à une question réglementaire d'arithmétique dans les délais impartis et signer un formulaire de renonciation standard qui confirme son respect de ces règlements du concours, son acceptation du prix attribué ainsi qu'une renonciation relative à la publicité et à la responsabilité. Si un participant sélectionné n'a pas atteint l'âge de la majorité (le cas échéant) dans sa juridiction, le prix sera remis à son parent ou tuteur légal. Les participants sélectionnés seront informés par téléphone et/ou par courriel dans les 14 jours suivant le tirage et ils doivent répondre dans la semaine suivant ce premier contact. Tous les prix seront envoyés à l'adresse figurant sur le formulaire d'acceptation du prix. Tous les bulletins de participation deviennent la propriété de Toys“R”Us et aucun de ceux-ci ne sera retourné. Toutes les décisions du commanditaire concernant tous les aspects de ce concours sont finales et sans appel.

8. TRU se réserve tous les droits de publication d'illustrations ou de textes qui lui ont été soumis sans consentement ni rémunération. Si TRU décide de publier des documents qui lui ont été soumis, seuls le prénom et la ville du participant seront publiés afin de protéger leur vie privée.

9. Toutes les dépenses imprévues et autres dépenses non expressément mentionnées aux présentes comme faisant partie de la description du prix, y compris, sans s'y limiter, la livraison ou le ramassage du prix (les « dépenses »), sont l'entière responsabilité du gagnant du prix. Le gagnant du prix ne demandera pas le remboursement des dépenses auprès du commanditaire du concours, et le commanditaire du concours ne sera en aucun cas responsable des dépenses.

10. En participant au concours et en fournissant des renseignements personnels, y compris, mais sans s'y limiter, son nom, son adresse, sa ville, sa province ou territoire, son code postal, son adresse courriel ainsi que son numéro de téléphone (« les renseignements »), chaque participant (ou dans le cas où le participant est mineur, le parent gardien ou le tuteur légal, au nom du mineur) donne au commanditaire du concours la permission de recueillir et d'utiliser ses renseignements, exclusivement aux fins d'administration du concours et de sélection des gagnants des prix. À moins que le consentement n'ait été fourni par le participant (ou son parent ayant la garde ou son tuteur légal, selon le cas), aucune correspondance n'aura lieu entre le commanditaire et le participant (ou si un participant est mineur, son parent ayant la garde ou tuteur, au nom du mineur) sauf dans le cadre du concours et, dans le cas d'un gagnant d'un prix, à la suite de la participation au concours et du gain d'un prix. Pour consulter la politique en matière de confidentialité de l'organisateur du concours, veuillez visiter : <https://www.toysrus.ca/fr/folder?cid=legal-privacy-policy>.

11. Ce concours est ouvert à toute personne domiciliée au Canada âgée de plus de 18 ans, à l'exception des employés de TRU, ses sociétés affiliées, ses dirigeants, ses représentants ainsi que les membres de leur famille et les personnes avec lesquelles ils sont domiciliés. Ce concours est assujéti à tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur.

12. Le prix doit être accepté tel qu'attribué et n'est ni transférable ni convertible en argent comptant. Le commanditaire se réserve le droit de substituer des prix de valeur égale ou supérieure si nécessaire.

13. Résidents du Québec : tout litige portant sur la tenue et l'organisation d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour obtenir une décision. Tout litige portant sur l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement pour favoriser la conclusion d'un accord entre les parties.